

# Compte-rendu de l'Assemblée Générale Constitutive

## De l'Association des Parents d'Elèves de la Tour-de-Peilz

Le 20 novembre 2012, à 20h30, les membres fondateurs de la future association des Parents d'Elèves de la Tour-de-Peilz, se sont réunis en assemblée générale constitutive (AGC) sur convocation du comité provisoire de l'APE.

Sont présents à cette assemblée :

Les membres du comité provisoire : Ben SIMKINS (BS)

Nutsara SCHOENFELD (NS)

Suellen De WAARD (SDW)

Elisabeth LANTHEMANN (EL)

Caroline KLEINHENY (CK)

Deux représentants de l'APE Vaud : Juliane Brandt (JB)

Michel Roch (MR)

Invités :

Olivier Wälchli, municipal de la Tour-de-Peilz

Marc Ducret, Directeur des Ecoles de la Tour-de-Peilz

Sont également présents :

les 4 membres du CE

Certains membres de la future APE (voire liste de présence)

Des auditeurs libres

CK ouvre officiellement l'AGC à 20h20. Elle rappelle à l'assemblée qu'ils sont présents pour statuer sur l'ordre du jour, soit :

- Lire et adopter les statuts
- Élire le comité
- Adopter le montant des cotisations
- Présenter les activités envisagées pour l'année suivant
- Adopter le budget.

Elle accueille les invités et les remercie pour leur aide et leur soutien depuis le début du projet ainsi que pour leur présence à cette AGC.

Elle présente rapidement les membres du comité provisoire puis passe la parole à NS afin qu'elle donne des informations sur la liste de présence qui va circuler durant la séance.

### **1ère délibération : statuts de l'association**

---

- Les statuts sont lus dans leur intégralité à l'assemblée par les différents membres du comité provisoire puis soumis aux questions et aux votes.

- Article 2.1 : L'un des membres souligne le fait qu'il serait judicieux d'indiquer qu'un « membre » représente une famille. Les membres sont des parents ayant des enfants en âge de scolarité primaire, secondaire ou en formations professionnelle.
- Article 5.2 : Il est décidé que de ne pas encore fixer de date pour organiser l'assemblée générale mais de rester assez vague dans les statuts pour être libre d'organiser cette assemblée en fonctions de l'agenda de l'APE et de ses membres.
- Les membres pourront en tout temps contacter un membre du comité afin d'exposer un sujet qui lui tient à cœur. Le comité se réunira pour en discuter et décider des suites à donner à cette proposition.

Après délibération, les statuts sont adoptés dans leur intégralité par les membres présents. Il n'y a ni refus, ni abstention sur ce vote.

### **2ème délibération : comité**

---

Le comité provisoire propose à l'assemblée d'ouvrir les candidatures aux membres qui désirent faire partie du comité.

3 personnes se présentent :            Erwin HEGGLI  
    Yasmina BENKHETTAB  
    Fernanda GOMES

Une fois toutes les candidatures acceptées, l'assemblée reconduit le comité provisoire dans ses fonctions et accepte d'y intégrer les 3 nouveaux membres.

Le nouveau comité de 8 membres est élu à l'unanimité sans refus ni abstention.

### **3ème délibération : Vérificateur de comptes**

---

Le comité demande à l'assemblée de proposer puis d'élire 2 vérificateurs de compte et un suppléant.

Se présentent :                            Stéphane Kleinheny  
    Michel Gundjean  
    Marie Pousaz (suppléante)

L'assemblée acceptent à l'unanimité ces 3 candidatures sans refus, ni abstention.

### **4ème délibération : montant des cotisations**

---

Le comité propose à l'assemblée de fixer le montant de la cotisation à 40.-Frs par année et par membre ou ami.

Il indique que 50% de ce montant sera reversé à l'APE Vaud.

Il mentionne également que si l'un des membres en fait la demande auprès de la représentante du comité chargée des membres, il pourra être exempté de régler cette cotisation pour raison financière. Sa demande restera strictement personnelle et confidentielle.

Le montant des cotisations fixé à 40.- Frs est accepté à l'unanimité par l'assemblée sans refus ni abstention.

### **Présentation des activités**

---

Le comité présente succinctement les thèmes de l'activité qu'il envisage de traiter en 2013.

- Dyslexie
- Violence et discrimination
- Sécurité au niveau de l'accès à l'informatique et aux réseaux sociaux pour les enfants et les parents
- Troc, activités sociales et récréatives

Certains membres de l'assemblée indiquent qu'un sujet important à traiter en priorité est celui des transports et de la sécurité des élèves au niveau de la commune.

Le comité prend note de cette remarque.

### **5ème délibération : adoption du budget**

---

Le comité indique que pour l'instant, l'association n'étant pas officiellement existante, il n'y a pas encore de fonds propre.

Pour l'instant, il s'engage donc seulement, à ne pas dépasser les fonds qu'ils obtiendront pour régler les dépenses de l'APE en 2013.

Juliane Brandt, de l'APE Vaud, informe l'assemblée qu'une somme de 600.- Frs sera allouée comme prime de démarrage par l'APE Vaud à notre association.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30.

De l'Assemblée Générale Constitutive de l'association, il a été dressé le présent procès verbal qui sera approuvé par tous les membres du comité et signé par Caroline KLEINHENY, représentante du comité pour le dit procès-verbal.